

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue à huis clos le 12 avril 2021 à vingt heures par appel téléphonique, conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux et arrêtés ministériels applicables.

Sont présents, madame la conseillère Nicole Ste-Marie et messieurs les conseillers Lucien Thibault, Daniel Marchand, Patrice Boisjoli, sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est présent monsieur Charles Whissell, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

## **1. Ouverture de la séance**

Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux :
  - .1 Séance ordinaire du 8 mars 2021
  - .2 Séance extraordinaire du 18 mars 2021
4. Suivi du dernier conseil
5. Démission de monsieur le conseiller Sylvain Roy
6. Nominations pour les comités :
  - .1 Bibliothèque
  - .2 RIAVC
  - .3 Sécurité publique
7. Dérogation mineure :
  - .1 69 rue du Forgeron
8. Reprise de la campagne d'embellissement
9. Arrêt du projet de construction du garage Municipal
  - .1 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter et retrait de la demande de règlement d'emprunt numéro 441-21
10. Adoptions des dépenses
11. Autorisation pour l'application des règlements de la Municipalité - Joannie Desgroseilliers
12. Nettoyage des fossés entre Saint-Urbain-Premier et Sainte-Martine – Demande au MTQ

13. Réduction de la limite de vitesse de 90 km/h à 80 km/h entre Saint-Urbain-Premier et Sainte-Martine
14. Changement des dates pour le paiement des taxes 2020 et taux d'intérêt
15. Adoption du plan de mise en œuvre (PMO) pour l'intégrer au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry
16. Demande d'appui financier :
  - .1 Fondation des maladies du cœur et AVC
17. Autorisations :
  - .1 Renouvellement du contrat pour le déneigement 2021-2022
  - .2 Remplacement des pompes aux postes de pompage 2 et 4
  - .3 Octroi du contrat – Lignage de la chaussée
  - .4 Octroi du contrat – Asphaltage rues du Forgeron et Mémorable
  - .5 Octroi du contrat – Asphaltage chemin Rivière-des-Fèves Sud
  - .6 Octroi d'un mandat – Drainage secteur Forgeron/Mémorable
  - .7 Émission d'un appel d'offres pour l'asphaltage montée Grande Ligne
  - .8 Facture DGS – Plans et devis pour asphaltage Rivière des Fèves Sud
  - .9 Facture EXP – Plans et devis pour garage municipal
  - .10 Facture JFSA – Inspections du point de raccordement des drains français de 240 résidences
18. Rapport des élus
19. Rapport du directeur général et dépôt des rapports internes
  - .1 Travaux publics
  - .2 Urbanisme
20. Varia
21. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

### **3. Procès-verbal**

21-04-43

#### **3.1 Séance ordinaire du 8 mars 2021**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021 tel que déposé.

ADOPTÉ

21-04-44

#### **3.2 Séance extraordinaire du 18 mars 2021**

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mars 2021 tel que déposé.

ADOPTÉ

4. **Suivi du dernier conseil**

Aucun suivi

5. **Démission de monsieur le conseiller Sylvain Roy**

Le directeur général par intérim, monsieur Charles Whissell, dépose la lettre de démission du conseiller municipal (siège # 3) monsieur Sylvain Roy et confirme l'avis de vacance à ce poste. Le conseil remercie monsieur Roy pour son implication de plus de trois années au sein du conseil municipal.

6. **Nominations pour les comités :**

21-04-45

6.1 **Bibliothèque**

CONSIDÉRANT la démission de monsieur le conseiller Sylvain Roy, le conseil désire réaffecter certaines responsabilités au sein de la Municipalité.

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de nommer monsieur le conseiller Patrice Boisjoli à titre de représentant élu sur le comité bibliothèque.

ADOPTÉ

21-04-46

6.2 **RIAVC**

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire réaffecter certaines responsabilités au sein de la Municipalité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de nommer monsieur le conseiller Lucien Thibault à titre de représentant élu sur le comité aviseur de la RIAVC (Régie intermunicipale d'aqueduc de la Vallée Châteauguay).

ADOPTÉ

21-04-47

6.3 **Sécurité publique**

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire réaffecter certaines responsabilités au sein de la Municipalité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de nommer monsieur le conseiller Daniel Marchand à titre de représentant élu sur le comité aviseur de la Sécurité Publique.

ADOPTÉ

## **7. Dérogation mineure**

21-04-48

### **7.1 69 rue du Forgeron**

La demande de dérogations mineures consiste à autoriser la construction d'un pavillon d'une superficie de 44,61 mètres carrés, la construction d'un cabanon d'une superficie de 24,63 mètres carrés, cette superficie comprenant un appentis 7,9 mètres et l'utilisation du verre trempé pour la construction de l'enceinte de la piscine.

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser la construction d'un pavillon de piscine « Pool House » d'une superficie de 44,61 mètres carrés ainsi qu'un cabanon de 24,63 mètres carrés, incluant un appentis de 7,9 mètres carrés alors que le règlement de zonage stipule une superficie maximale de 18 mètres carrés pour un pavillon de jardin et un cabanon;

CONSIDÉRANT QU' un pavillon de piscine (« Pool House ») n'est pas un bâtiment prévu dans la réglementation, que l'assimiler à un pavillon de jardin porterait atteinte au projet et que la superficie demandée équivaut à celle d'un garage détaché, bâtiment auquel le demandeur n'aurait pas droit si la dérogation était accordée;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du cabanon n'est dérogatoire que par l'ajout de l'appentis et que ce type d'ajout aux bâtiments accessoires n'est pas réglementé, mais est présent un peu partout sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser le verre trempé pour la construction d'une partie de leur enceinte de piscine;

CONSIDÉRANT QUE le verre trempé permet d'avoir une vue claire sur la piscine tout en ayant la résistance voulue;

CONSIDÉRANT QU' il y aurait lieu d'apporter des modifications à la réglementation des bâtiments accessoires pour s'ajuster aux nouvelles tendances en matière de pavillon et pour clarifier la situation des appentis et

d'autoriser le verre trempé à titre de matériau autorisé pour les enceintes de piscines;

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, sur recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme d'accepter la demande de dérogations mineures concernant la construction d'un pavillon d'une superficie de 41,61 mètres carrés, la construction d'un cabanon d'une superficie de 24,63 mètres carrés comprenant un appentis 7,9 mètres carrés et l'utilisation du verre trempé pour la construction de l'enceinte de la piscine.

ADOPTÉ

21-04-49

## **8. Reprise de la campagne d'embellissement**

CONSIDÉRANT le constat de la détérioration du milieu bâti ainsi que la présence de diverses nuisances sur les terrains, et ce sur tout le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de remédier à cette situation en appliquant la réglementation afférente;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil demande qu'un état de situation soit dressé afin de prendre des actions concrètes et de régulariser cette situation en accordant une priorité au périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE si des travaux d'entretien sont nécessaires sur les bâtiments et terrains, il existe des subventions disponibles afin de supporter financièrement les propriétaires à réaliser ces travaux;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell à poursuivre les travaux de la campagne d'embellissement.

Le conseil autorise également l'embauche de la firme en urbanisme P. Meunier et Associée au besoin pour un support administratif.

ADOPTÉ

## **9. Arrêt du projet de construction du garage municipal**

21-04-50

### **9.1 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter et retrait de la demande de règlement d'emprunt numéro 441-21**

CONSIDÉRANT QUE le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu concernant le règlement d'emprunt numéro 441-21 est de **130**;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de demandes valides reçues est de **166**;

Il est proposé par monsieur le maire Réjean Beaulieu, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de retirer la demande de règlement d'emprunt numéro 441-21.

Monsieur le maire Réjean Beaulieu dépose une lettre relativement à ce sujet.

ADOPTÉ

21-04-51

**10. Adoption des dépenses**

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2021, totalisant un montant de **130 936.86 \$**, soit adoptée et peut être ainsi payée.

ADOPTÉ

21-04-52

**11. Autorisation pour l'application des règlements de la municipalité – Joannie Desgroseilliers**

CONSIDÉRANT l'embauche temporaire de madame Joannie Desgroseilliers pour une période 12 mois;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité engage madame Desgroseilliers en tant qu'adjointe à l'urbaniste (et fonctionnaire principale) madame Vicky Lafontaine;

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer à madame Joannie Desgroseilliers, les pouvoirs légaux suivants :

- Délivrance des permis et des certificats relatifs aux règlements d'urbanisme;
- Application des règlements de contrôle intérimaire de la MRC de Beauharnois-Salaberry;
- Inspection régionale des cours d'eau municipaux;
- Application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;

- Application du Règlement sur le captage des eaux souterraines;
- Conciliatrice-arbitre désignée pour le règlement des mésententes visées par l'article 36 de la LCM (clôtures et fossés de ligne et découverts);
- Répression des mauvaises herbes;
- Application des RMH;
- Application des règlements suivants :
  - Règlement portant sur la gestion des matières résiduelles;
  - Règlement relatif aux rejets dans les réseaux d'égout;
  - Règlement sur les branchements à l'égout;
  - Règlement sur la construction des entrées privées;
  - Règlement régissant la démolition d'immeuble;
  - Règlement sur le colportage;
  - Règlement de citation - lot 100;
  - Règlement sur les systèmes d'alarme;
  - Règlement sur l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal.

ADOPTÉ

21-04-53

**12. Nettoyage des fossés entre Saint-Urbain-Premier et Sainte-Martine – Demande au MTQ**

CONSIDÉRANT QU' une problématique a été relevée en lien avec le fossé à la hauteur du 332, rang Double, le fossé étant quasi inexistant;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a relevé d'autres endroits où le fossé nécessite un entretien sur le rang Double;

CONSIDÉRANT QUE cette problématique engendre une accumulation d'eau ou de glace pouvant causer des risques d'accident;

CONSIDÉRANT QU' une demande a déjà été transmise au Ministère des Transports (**résolution numéro 19-07-168**) et que les travaux ont débutés à l'automne 2020.

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault et résolu à l'unanimité des membres du conseil de demander au Ministère du Transport du Québec de poursuivre et de terminer, dans les plus brefs délais, l'entretien du fossé sur toute la longueur du rang Double pour la sécurité des usagers.

ADOPTÉ

21-04-54

**13. Réduction de la limite de vitesse de 90 km/h à 80 km/h entre Saint-Urbain-Premier et Sainte-Martine**

CONSIDÉRANT QUE nous avons constaté un non-respect fréquent des limites de vitesse sur la route 205 dans la partie nord de la municipalité jusqu'aux limites de la municipalité de Sainte-Martine;

CONSIDÉRANT QU' à cette hauteur de la route 205 se trouve plusieurs entrées charretières servant à permettre aux agriculteurs et résidents d'accéder à leur propriété;

CONSIDÉRANT QUE cette portion de la route 205 (rang Double) est sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QU' une demande a déjà été transmise au Ministère des Transports (**résolution numéro 20-03-053**).

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand et résolu à l'unanimité des membres du conseil, de demander au Ministère des Transports du Québec d'abaisser la limite de vitesse de 90 km/h à 80 km/h sur la route 205 dans la partie nord de la municipalité jusqu'aux limites de la municipalité de Sainte-Martine.

ADOPTÉ

21-04-55

**14. Changement des dates pour le paiement des taxes 2020 et taux d'intérêt**

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 988 du Code municipal, toutes taxes sont imposées par règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité désire, afin d'alléger le fardeau des citoyens durant la période de pandémie, revoir les règles relatives au paiement des taxes municipales pour l'année financière 2020.

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que :

1. Les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 6 % à compter du moment où ils deviennent exigibles ;
2. Le versement unique ou le premier versement des taxes foncières municipales doit être effectué au plus tard le 6 mai 2020. Le deuxième versement doit être effectué au plus tard le 6 juillet 2020. Le troisième versement doit être effectué au plus tard le 3 septembre 2020. Le quatrième versement doit être effectué au plus tard le 2 novembre 2020.

ADOPTÉ

21-04-56

**15. Adoption du plan de mise en œuvre (PMO) pour l'intégrer au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry**

CONSIDÉRANT l'obligation de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Beauharnois-Salaberry d'établir, en conformité avec les orientations déterminées par le ministre de la Sécurité publique, un schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'obligation pour la Municipalité de Saint-Urbain-Premier d'adopter un plan de mise en œuvre conforme aux objectifs établis par le conseil de la MRC de Beauharnois-Salaberry, en regard de l'établissement du schéma de couverture de risques pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le plan de mise en œuvre adopté en 2012, par l'entremise de la résolution numéro 2012-05-238, est désormais échu et qu'il y a lieu de procéder à la mise à jour d'un nouveau plan de mise en œuvre pour l'intégrer au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie d'autoriser l'adoption dudit plan;

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter le plan de mise en œuvre devant faire partie intégrante du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry.

ADOPTÉ

**16. Demande d'appui financier**

21-04-57

**16.1 Fondation des maladies du cœur et AVC**

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'offrir un appui financier à la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC d'un montant de 125 \$, ce montant sera versé par l'intermédiaire de la compagnie d'assurance Manuvie qui le triplera.

ADOPTÉ

**17. Autorisations**

21-04-58

**17.1 Renouvellement du contrat pour le déneigement 2021-2022**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier désire retourner en contrat gré à gré avec le fournisseur actuel de la saison 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE le règlement portant sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité le 20 août 2018 par la résolution portant le numéro 15-08-215;

CONSIDÉRANT QUE la qualité du service de Ferme Serge et Marcel Dubuc inc. répond en tout point aux attentes de la municipalité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, à octroyer le contrat de déneigement et entretien hivernal – saison 2021-2022 à Ferme Serge et Marcel Dubuc inc. selon le cahier de charge pour un montant de **102 465.08 \$** incluant les taxes applicables. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

21-04-59

**17.2 Remplacement des pompes aux postes de pompage 2 et 4**

CONSIDÉRANT QUE les pompes du réseau sanitaire aux stations de pompage 2 et 4 (PP2 et PP4) sont arrivées en fin de vie utile et qu'il y a une nécessité de les remplacer;

CONSIDÉRANT QU' un mandat a été donné à la firme d'ingénierie EXP pour :

- Validation de la capacité des pompes;
- Mise à jour des projections démographiques avec la Municipalité;
- Inspection des postes de pompage actuels;
- Calcul de la capacité des pompes requises;
- Demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MELCC) (déclaration de conformité).

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, à octroyer le contrat de remplacement des 4 pompes aux postes de pompage 2 et 4 à la firme Xylem pour un montant total de **25 279.24 \$** plus les taxes incluses. Ce montant est financé à partir de programme TECQ 2019-2023 (Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec).

ADOPTÉ

21-04-60

### **17.3 Octroi du contrat – Lignage de la chaussée**

CONSIDÉRANT l'émission d'un devis d'appel d'offres sur invitation au mois d'avril 2021.

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, à octroyer le contrat de lignage de la chaussée à Marquage Signalisation pour un montant total de **16 118.49 \$** taxes incluses. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

21-04-61

### **17.4 Octroi du contrat – Asphaltage rues du Forgeron et Mémorable**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation du 22 mars 2021.

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer le contrat d'asphaltage des rues du Forgeron et Mémorable au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavages MCM pour un montant total de **135 183.24 \$** taxes incluses. Ce montant est financé à partir de programme TECQ 2019-2023 (Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec).

ADOPTÉ

21-04-62

**17.5 Octroi du contrat – Asphaltage chemin Rivière-des-Fève Sud**

CONSIDÉRANT l'appel d'offre sur invitation du 23 mars 2021.

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer le contrat d'asphaltage du chemin de la Rivière-des-Fèves Sud au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Pavages Céka inc. pour un montant total de **132 786.05 \$** taxes incluses. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

21-04-63

**17.6 Octroi d'un mandat – Drainage secteur Forgeron/Mémorable**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de corrections de drainage des rues Forgeron et Mémorables sont requis et que ces travaux comprennent la correction du drainage de la chaussée et des abords de la chaussée à divers endroits;

CONSIDÉRANT QUE le groupe DGS a été mandaté par la Municipalité pour élaborer les plans et les travaux de correction à faire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux à Pavages Beaulieu pour un montant approximatif total de **50 000 \$** plus les taxes incluses. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

21-04-64

**17.7 Émission d'un appel d'offres pour l'asphaltage montée Grande Ligne**

CONSIDÉRANT la volonté du conseil Municipal de procéder à la réfection de la montée Grande Ligne entre la rue Principale et les limites de la Municipalité près de chemin Grande Ligne.

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell, à procéder avec l'émission d'un appel d'offres public pour l'asphaltage de la montée Grande Ligne.

ADOPTÉ

21-04-65

**17.9 Facture DGS – Plans et devis pour asphaltage Rivière-des-Fèves Sud**

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, à payer la facture de Groupe DGS Expert-conseil pour un montant total de **8 122.98 \$** taxes incluses. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

21-04-66

**17.10 Facture EXP – Plans et devis pour garage municipal**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, à payer la facture de la firme EXP pour un montant de **17 267.81 \$** taxes incluses pour la préparation des plans et devis d'ingénierie pour le garage municipal. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

21-04-67

**17.11 Facture JFSA – Inspections du point de raccordement des drains français de 240 résidences**

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, à payer la facture de JFSA pour un montant total de **31 905.56 \$** taxes incluses. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

**18. Rapport des élus**

Monsieur le conseiller Lucien Thibault effectue son rapport du mois :

- Une activité est prévue pour la fête de la St-Jean-Baptiste. Plus d'informations à venir.

Monsieur le maire Réjean Beaulieu effectue son rapport du mois :

- MRC Beauharnois-Salaberry :
  - Initiative de la ville de Beauharnois (écocentre) afin d'offrir aux citoyens de venir porter les contenants en verre afin de le recycler;
  - Un montage financier est à développer pour le financement de l'entretien de la piste cyclable. Pour Saint-Urbain-Premier, une étude d'un montant d'environ **10 000 \$** sera faite afin de trouver

une solution de raccordement de notre Municipalité au réseau cyclable de la MRC (via probablement Sainte-Martine);

- Résultats de l'analyse de la CPTAQ concernant l'agrandissement de la carrière Dolomite à Salaberry-de-Valleyfield. La CPTAQ accepte la demande avec un certain nombre de conditions.

## **19. Rapport du directeur général**

Le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell :

- Ouverture des soumissions pour les projets d'asphaltage des rues du Forgeron et Mémorable et du chemin Rivière-des-Fèves Sud;
- Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter et report du projet de construction du garage municipal;
- Poursuite des projets « nouvelle vocation de l'église » et « application de la réglementation sur les nuisances »;
- Travaux de vérifications comptables et fermeture de l'année fiscale 2020;
- Entrée en fonction de la nouvelle ressource temporaire pour assister l'administration ainsi que le département d'urbanisme. Le mandat est d'une durée de 12 mois.

Le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell dépose les rapports des travaux publics et des services de l'urbanisme.

## **20. Varia**

## **21. Levée de la séance**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 20h53.

---

Réjean Beaulieu,  
Maire

---

Charles Whissell,  
Directeur général par intérim